

BP Aménagements Paysagers

Niveau 4 Cadre européen des certifications

Code RNCP : 14864

Public concerné	Apprenant sous statut : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Apprenti (de 16 à 29 ans)
Conditions et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation. ➤ Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes ➤ Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage. ➤ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre. ➤ Entrée permanente possible tout au long de la formation. (Nous consulter)
Prérequis et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 (ex : CAP) ou de niveau supérieur ou avoir suivi un cycle complet de second cycle ; à la dernière évaluation d'UC, justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus ➤ Pour les personnes ne justifiant pas de diplôme, justifier soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, soit de l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi.
Objectifs	<p>Le BP Aménagements Paysagers est constitué de 6 blocs de compétences :</p> <p>C1- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager C2- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement C3- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (travaux de taille, de protection des végétaux, d'amélioration des sols) C4- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux (travaux de plantation, de végétalisation par semis) C5- Mettre en place des infrastructures paysagères (murets, clôtures, voies de circulation, terrasses...) C6- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers en fonction du contexte régional (à titre indicatif : entretien des bords de rivière, utilisation de la tronçonneuse)</p>
Durée de la formation	<p>1050 heures de formation sur 2 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 30 semaines au CFA de la MFR réparties sur les 2 années scolaires ➤ 54 semaines en entreprise
Contenus et compétences	<p>Les modules généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le traitement de l'information : expression et communication, informatique ➤ Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager : liens entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement

	<p>Les modules professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet professionnel : projet de création d'entreprise ou de salariat, droit du travail et protection sociale ➤ La gestion de l'entreprise de travaux paysagers : filière paysage, gestion d'entreprise ➤ La communication professionnelle : conduite d'un entretien, compte-rendu d'activité ➤ Le végétal et son milieu : biologie végétale, pédologie, climatologie, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères (protection, fertilisation, taille, engazonnement, plantation) ➤ Les infrastructures paysagères : maçonnerie paysagère ➤ Les matériels et équipements des entreprises : entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et corrective des matériels <p>Les modules techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien de végétaux : organisation de chantier, engazonnement, plantation, taille ➤ La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères : organisation de chantier, maçonnerie paysagère ➤ L'entretien de végétaux fruitiers : plantation, taille, protection ➤ La protection des végétaux : traitements phytosanitaires <p>La formation en milieu professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les périodes en entreprise permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel.
Types d'entreprises d'accueil	<p>Entreprise privée du paysage - Service des espaces verts d'une collectivité - Communauté de communes - EHPAD - Parc et monument historique - - Parc zoologique et/ou de loisirs - Domaine privé - Entreprise de service à la personne.</p>
Modalités d'évaluation	<p>L'obtention du diplôme suppose la réussite aux épreuves de 5 Unités Capitalisables (UC) et de 1 Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE). Des validations d'Acquis Académiques (VAA) sont possibles sur certaines matières pour les candidats possédant déjà un diplôme de niveau 3 ou supérieur (pour plus d'informations nous consulter).</p> <p>5 UC (Unité Capitalisable) :</p> <p>UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager, UC2 : Organiser les travaux sur un chantier, UC3 : Réaliser les travaux d'entretien des végétaux, UC4 : Réaliser les travaux de mise en place des végétaux, UC5 : Mettre en place des infrastructures</p> <p>1 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) : Mettre en œuvre la maintenance du matériel motorisé</p> <p>Tout titulaire du Brevet Professionnel : « Aménagements Paysagers » obtenu à peut obtenir la certification phyto- sanitaire, à condition d'en faire la demande individuelle auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).</p>

	<p>Il peut également obtenir une attestation valant le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) de niveau A (petits engins de chantiers mobiles) + niveau F (engins de levage).</p>
Modalités pédagogiques	<p>La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle. Réalisation de chantiers écoles en lien avec différents partenaires. Visites d'entreprise et de jardins. Conduite de projets d'aménagements paysagers – Chantiers écoles</p> <p>Moyens pédagogiques : Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salle informatique équipée du logiciel de conception paysagère Nova 3D. Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques. Parc arboré de 6 hectares.</p>
Poursuites d'études envisageables	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Certificat de Spécialisation (Maçonnerie paysagère, élagage...) ➤ BP Métiers de la piscine ➤ BTSa « Aménagements paysagers » (sur dossier)
Tarifs	<p>Il n'y a pas de frais de scolarité en statut apprentissage. Ils sont pris en charge par les OPCO (opérateurs de compétences). Restent à charge de l'apprenti(e) : le coût de la pension (interne ou demi pensionnaire), les frais de déplacement, les activités extra-scolaires (animation, voyage d'étude)</p>
Lieu	<p>MFR RENNES SAINT GREGOIRE 14, Les Rabinardières 35760 SAINT GREGOIRE</p> <p>Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (Nous consulter).</p>
Responsable de l'action de formation	<p>M. Christian HERBERT</p>